

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2021

Le budget principal de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf affiche des ratios financiers en diminution par rapport à l'année 2020 (qui restera exceptionnelle à tout point de vue), mais en hausse par rapport à 2019, année plus conforme aux comparaisons. En effet, malgré une stagnation des recettes de fonctionnement (+0,77%), les dépenses de fonctionnement ont diminué de -1,83% par rapport à 2019.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, contrats d'entretien et d'assurances, des frais d'alimentation sont restées relativement stables (+1,72%), malgré la poursuite de l'achat de produits sanitaires liés à l'épidémie de COVID19 (masques, gants, gel, autotests...).

Les charges de personnel s'établissent à 5 471 673 €, soit une hausse de 2,60% en comparaison à 2020 et une stabilité par rapport à 2019.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent de diminuer (-43 000 €), du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les autres charges de gestion courante affichent une forte hausse (+13,41%), liée principalement à la hausse de la participation versée au CCAS (500 000 € contre 300 000 € en 2019). A l'inverse, les subventions versés aux associations et autres contributions sont en légère diminution de -4,86%, du fait d'une activité globale ralentie.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2021 s'établissent à la somme de 11 422 542 €, soit une somme en légère hausse par rapport à celle de l'an passé (11 335 746 €).

Les produits des taxes locales diminuent de 18,95%, en raison de la réforme des impôts fonciers sur les locaux industriels. Cette diminution se trouve compensée par ailleurs par l'Etat.

Concernant la fiscalité reversée, notamment par la Métropole Rouen Normandie et le Département, le montant reste quasi équivalent à l'an dernier (+0,24%).

S'agissant des dotations de l'Etat, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la dotation forfaitaire de -57 000 €. Le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières qui demeurent encore à un très bon niveau (188 696 € contre 177 827 € en 2020, 155 225 € en 2019 et 145 090 € en 2018).

Les recettes locatives retrouvent leur niveau de 2019 (79 775 €). En ce qui concerne les participations reçues, principalement issues de la CAF pour les structures d'accueil, là aussi les montants sont revenus à un niveau équivalent à 2019 (386 360 €).

Les produits des services (participation des usagers) ont quant à eux davantage de mal à retrouver un niveau de fréquentation « d'avant COVID ». Les recettes ont ainsi augmenté de 10,5% par rapport à 2020, mais restent inférieures de 100 000 € par rapport aux années 2018 et 2019.

3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un bon niveau et s'élève à 1 828 942 € (2 018 286 € en 2020, 1 563 095 € en 2019 et 1 546 528 € en 2018). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 772 642 € (995 806 € en 2020, 572 852 € en 2019 et 557 070 € en 2018). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 2 854 751,26 €. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1 449 035,87 €) et le solde des restes à réaliser (142 374,87 €). Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 1 263 340,52 € au budget primitif 2022.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant global des dépenses, hors dette et avances, s'élève à la somme de 2 212 058 € (contre 1 943 220 € en 2020, 1 086 370 € en 2019 et 834 917 € en 2018).

A titre d'information, les principaux chantiers réalisés en 2021 ont concerné :

- La réfection de 3 classes et système de sécurité incendie à l'école Maille Pécoud (299 571 €) ;
- La rénovation des faux plafonds et menuiseries dans plusieurs salles et le préau de l'école primaire Marcel Touchard (175 000 €) ;
- Le changement d'anciens systèmes d'éclairage par des LED dans divers bâtiments (153 926 €).

- La mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes (130 000 €) ;
- La rénovation des sanitaires de l'école Paul Bert-Victor Hugo pour 80 000 € ;
- La rénovation de faux plafonds et le remplacement de baies vitrées à l'école maternelle André Malraux (55 915 €) ;
- La finalisation de pose de volets roulants solaires sur l'Hôtel de Ville (34 500 €), ainsi que des travaux de traitement de l'humidité capillaire dans le sous-sol (12 556 €) ;
- Les travaux de la boutique Test au 40 rue de la Résistance (21 676 €), laquelle accueillera sa première locataire courant février.

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal s'élève à 1 056 300 €.

5) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

L'exercice 2021 a vu la perception de la dotation FCTVA (157 816 €) et les subventions d'équipement perçues (43 211 €) au titre de diverses opérations. En complément figure également le remboursement par la Métropole d'une partie de la dette, correspondant à la compétence voirie transférée (148 775 €), ainsi que l'avance remboursable du budget annexe « ZAC des Hautes-NOVALES » (83 333 €).

Le résultat de la section d'investissement s'élève à -1 449 035,87 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser pour -142 374,87 €. Le besoin de financement global (-1 591 410,74 €) est évidemment couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2022

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 028 888 € (contre 9 580 856 € au CA 2021, 9 317 460 € au CA 2020, 9 771 870 € au CA 2019 et 9 843 111 € au CA 2018).

Le niveau des charges générales affiche une hausse de 5,9%, liée, d'une part, à une prévision de hausse des prix dans ce contexte inflationniste et, d'autre part, à des postes spécifiques exposés dans les orientations budgétaires.

Les charges de personnel, en lien avec les postes du tableau des effectifs, affichent une somme de 5,6 M€, intégrant également les hausses successives du SMIC et les évolutions de carrières des agents.

Les prévisions budgétaires du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) sont de 1 514 741 €, soit une hausse de 14,2%. Celle-ci s'explique, d'une part, par le fait que la participation versée au CCAS a été réduite à 500 000 € en 2021 et, d'autre part, par le fait que la M57 transfère les charges auparavant imputées au chapitre 67 sur ce chapitre 65.

Les charges financières, composées des charges d'intérêts liées à la dette, s'élèvent à 273 000 € et intègrent également une prévision des intérêts liés à un nouvel emprunt à formaliser.

L'autofinancement prévisionnel, intégrant les amortissements, s'élève à environ 3 137 112 € et permettra le financement d'une partie des investissements.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 11 845 559 €, pour un budget total de 13 166 000 €.

A nouveau, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. En raison du contexte inflationniste, les impositions locales vont déjà subir une revalorisation automatique de + 3,4%, impactant de fait les saint-aubinois redevables.

Les dotations versées par l'Etat continueront de diminuer, notamment dans le cadre de la péréquation entre collectivités, à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont une nouvelle diminution est attendue. Les participations reçues de différents partenaires (dont principalement la CAF) devraient se situer à environ 294 800 €.

Les droits de mutation ont à nouveau connu un exercice 2021 de très bon niveau (188 696 €). Par conséquent, une somme de 170 000 € sera inscrite au titre du budget 2022.

Les prévisions budgétaires liées aux produits des services (381 655 €), constitués principalement de la restauration scolaire, halte-garderie, centre de loisirs et l'accueil périscolaire, seront également prudentes, au regard de la fréquentation constatée. Enfin, les revenus locatifs devraient se maintenir à un niveau stable d'environ 74 600 €.

Comme à l'habitude, les prévisions de recettes se veulent donc prudentes mais sincères.

L'épargne brute dégagée s'élève à 1 816 831 € (contre 1 828 942 € en 2021, 2 018 286 € en 2020, 1 563 095 € en 2019 et 1 546 530 € en 2018), soit 15,34% des recettes réelles de fonctionnement.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

L'année 2021, à l'image de 2020, a consolidé la masse des investissements réalisés, pour s'établir à 2,2 M€ hors dette. L'exercice 2022 devrait voir, en cours d'année, les premiers travaux de construction du nouveau centre technique municipal, sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société SHEMA. A cela vont s'ajouter d'importants travaux de « gros entretien » (2 136 000 €), des travaux de voirie sur le site ABX (617 000 €), des travaux en lien avec la transition écologique (121 700 €) et la démolition d'une première partie des bâtiments du CAQ (420 000 €).

Le montant des investissements prévus (hors dette) atteint ainsi la somme de 6 021 000 €.

Concernant le budget annexe « ZAC des Hautes-Navales », après une première cession intervenue en novembre 2020, il est prévu une deuxième vente, à hauteur de 853 000 €, dont plus de la moitié devrait être reversée au budget principal.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (2 037 112 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 100 000 €).

Un emprunt bancaire est inscrit à hauteur de 2 700 000 €. Ce recours au financement externe sera bien évidemment finalisé en fonction des besoins réels de trésorerie.

A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 315 444 €, diverses subventions de partenaires extérieurs pour 801 786 €, une cession de parcelle aux Foudriots (79 200 €), la prise en charge par la Métropole d'une partie du capital de la dette (128 349 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a compétence depuis 2015.

Le budget annexe « ZAC des Hautes-Noales » remboursera également l'annuité de l'avance consentie en 2018, soit 83 334 €.

5) ANALYSE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû est de 6 287 552 €, soit une dette par habitant de 749 €. La capacité de désendettement de la Commune atteint un très bon niveau de 4,2 années.

Le capital de la dette actuelle remboursé en 2022 s'élèvera à la somme de 1 158 091 €. En cas de nouvel emprunt en cours d'année, le capital estimé à rembourser serait de 135 000 €.

CONCLUSION

Sur ces bases exposées, l'exercice 2022 est un budget solide et dynamique.

Responsable car soucieux de préserver les ratios financiers malgré une hausse des dépenses de personnel (double hausse du SMIC) et le coût de l'énergie et de nombreuses matières premières dans un contexte inflationniste. Pour autant, ce budget garantit la poursuite des actions mises en œuvre en 2021 et un soutien constant au milieu associatif, au travers des subventions. Enfin, ce budget est bâti sur une hypothèse de stabilité des taux de fiscalité locale, ce pour la 6^{ème} année consécutive.

Dynamique car ce budget propose 6 M€ d'investissements, malgré le décalage de l'opération de la cantine Marcel Touchard, dont les travaux de démolition s'effectueront à l'été 2023. Dans l'attente, de nombreux autres chantiers auront lieu, avec toujours en point de vue la transition écologique et énergétique des bâtiments municipaux. Comme annoncé lors des orientations budgétaires, la principale source de financement passera par l'emprunt bancaire.